

POLITIQUE

FAMILLES, AÎNÉS, JEUNESSE

MOT DU MAIRE



Michel Desbiens, maire de Baie-Comeau

Depuis toujours, le citoyen se trouve au cœur des priorités de la Ville de Baie-Comeau. Plusieurs actions concrètes en témoignent, notamment l'instauration de la gratuité d'utilisation des plateaux pour les organismes offrant des activités culturelles et de loisirs aux jeunes et aux aînés, la création de la Semaine de la famille ou encore la mise en place d'un point de service de la bibliothèque dans le secteur Mingan. Par cette politique renouvelée, inclusive et rassembleuse, le conseil municipal réaffirme avec conviction son engagement envers l'ensemble de sa population, des plus jeunes aux plus âgés.

Cet engagement s'inscrit également dans une volonté d'agir face aux enjeux démographiques auxquels notre région est confrontée. Comme plusieurs municipalités de la Côte-Nord, Baie-Comeau connaît un déclin de sa population, marqué par une diminution de 3,9 % entre 2016 et 2021, selon Statistique Canada. Ce phénomène s'explique notamment par le vieillissement de la population, l'exode des jeunes pour les études, les migrations vers les grands centres ainsi que les défis liés à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, il devient essentiel de redoubler d'efforts pour favoriser la rétention des citoyens, soutenir le retour des jeunes en région et encourager l'accueil et l'intégration des personnes issues de l'immigration.

Parallèlement, cet engagement vise aussi à mieux répondre aux besoins des aînés d'aujourd'hui et de demain. Les données du recensement de 2021 indiquent que plus de 22 % de la population est âgée de 65 ans et plus, tandis qu'un autre 25 % se situe entre 50 et 64 ans, représentant ainsi la prochaine génération d'aînés. À l'heure actuelle, le nombre de personnes âgées dépasse celui des enfants de 0 à 14 ans, qui représentent 14 % de la population, et ce, malgré la présence de près de 3 000 familles avec enfants.

Face à ces réalités, de mettre à jour notre politique familiale était très important afin d'en faire une politique globale, inclusive et adaptée aux familles, aux aînés et à la jeunesse. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Ville de maintenir et de renforcer sa reconnaissance comme Municipalité amie des aînés (MADA), en poursuivant ses efforts pour offrir un milieu de vie accessible, sécuritaire et stimulant pour les personnes aînées.

Baie-Comeau peut compter sur une richesse exceptionnelle d'organismes, d'activités, de services, d'infrastructures et de lieux de rassemblement, qui seront davantage mis en valeur au bénéfice de toute la communauté. La Ville entend également miser sur l'innovation pour diversifier son offre, surprendre ses citoyens et sortir des sentiers battus. Pour y parvenir, elle travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires du milieu, engagés, passionnés et profondément attachés à leur communauté.

L'avenir de Baie-Comeau est dynamique et prometteur. Nous vous invitons à découvrir notre plan d'action et à vous joindre à nous pour bâtir ensemble un milieu de vie encore plus inclusif, attractif et tourné vers l'avenir!

PRÉAMBULE

La Ville de Baie-Comeau est soucieuse d'offrir à toute sa population un milieu de vie favorable à l'épanouissement de l'ensemble de ses citoyens. C'est pourquoi en 2006, la Ville adoptait sa première politique familiale afin de planifier et encadrer ses interventions auprès des familles.

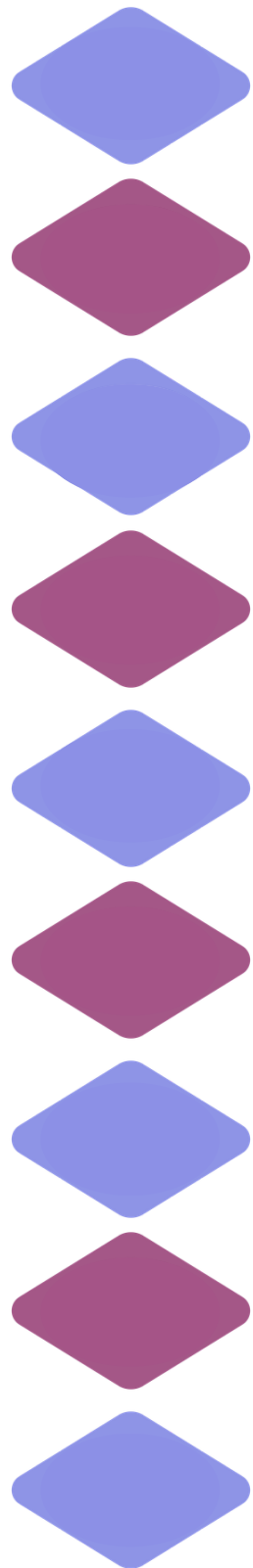
En 2022, le Service de la culture et des loisirs, en collaboration avec un comité de pilotage et de suivi entamait des travaux de rafraîchissement de cet outil décisionnel et décidait d'étendre ses démarches afin d'en faire une politique familiale inclusive touchant à la fois **les familles, les aînés et les jeunes**.

La Ville de Baie-Comeau signe ici son engagement à réaliser et soutenir des actions en faveur de ses citoyens de tous âges, et ce, en concertation avec les acteurs du milieu. Par l'adoption de cette politique, le conseil municipal reconnaît l'importance de plusieurs enjeux et souhaite mettre en place un cadre de référence afin de planifier les interventions sur son territoire.

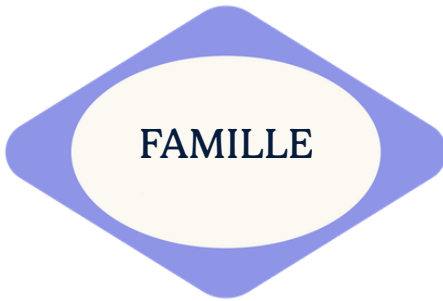
La Politique familles, aînés, jeunesse est un outil d'aide à la décision agissant en complémentarité avec les autres politiques et plans d'action mis de l'avant et actuellement en vigueur à la Municipalité, dont notamment :

- Politique culturelle
- Politique à l'égard des personnes handicapées
- Politique de développement durable

Chacune de ces politiques propose un plan d'action spécifique, tout comme la présente politique.



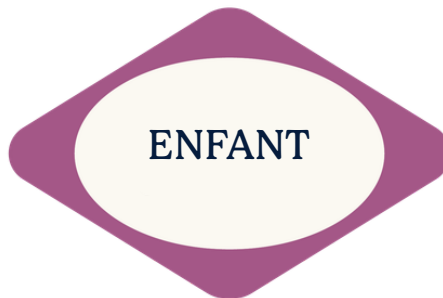
DÉFINITIONS



La famille représente le premier milieu de vie d'une personne. Cette dernière y est unie par des liens uniques de sang, d'alliance ou d'adoption ainsi que par des engagements multiples et variés à travers les générations. La famille est sans frontière et est en constante évolution, de par les modèles multiples et variés.



Tout en faisant partie intégrante de la famille, les aînés forment le pilier de notre société. Ils sont impliqués, disponibles et présents de sorte qu'ils contribuent directement à l'enracinement et à la transmission de valeurs communes au sein de notre société. Ces derniers sont porteurs d'un patrimoine collectif, de sagesse et d'expérience.



Étant eux aussi une importante composante de la famille, les enfants représentent le dynamisme de notre futur. De la naissance à la majorité, les jeunes contribuent à faire évoluer les normes de notre société et représentent une force vive empreinte de curiosité et de détermination. De par les relations, les expériences et l'environnement qui les entourent, ces derniers grandissent et développent leur potentiel afin de devenir les adultes de demain.

VALEURS ET PRINCIPES

..➤ **Collaboration**

Favoriser le travail concerté entre les acteurs du milieu afin d'atteindre des objectifs communs.

..➤ **Dynamisme**

Soutenir des actions proactives et innovantes répondant aux besoins évolutifs de la population.

..➤ **Écoute**

Assurer une prise en compte attentive des besoins et préoccupations des citoyens dans les processus décisionnels.

..➤ **Inclusion**

Promouvoir un environnement accessible, équitable et respectueux de la diversité, favorisant la participation de tous.

Valeurs

Les valeurs correspondent à des **convictions fondamentales** qui guident la culture et les attitudes de la municipalité.

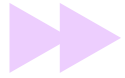
Les valeurs orientent les façons d'agir et les prises de position.

Principes

Les principes correspondent à des **orientations concrètes** qui guident les décisions et les interventions de la municipalité.

Les principes encadrent l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions.

AXES D'INTERVENTION



Axe 1

Administration municipale, communications et informations



Axe 2

Culture, loisirs et plein air



Axe 3

Milieus de vie et environnement bâti



Axe 4

Respect, participation et inclusion sociale



Axe 5

Santé et services sociaux



Axe 6

Sécurité, transport et mobilité

Axes d'intervention

Les axes d'intervention correspondent aux **domaines prioritaires** dans lesquelles la municipalité choisit d'agir.

Les axes d'intervention orientent le déploiement des actions, des initiatives et des services municipaux.

ENJEUX MAJEURS

Les grandes lignes de cette politique reposent sur les résultats d'une vaste consultation citoyenne de laquelle se sont dégagés trois enjeux majeurs.

Ces trois enjeux ont guidé le comité de pilotage et de suivi dans la rédaction d'un plan d'action réaliste et adapté aux besoins exprimés par la population.

1

Notre ville est animée et plusieurs services y sont offerts, mais les citoyens sont peu ou mal informés.

2

L'accessibilité, sous toutes ses formes doit être optimisée.

3

Le sentiment d'appartenance des citoyens est à travailler.

AXE 1

ADMINISTRATION MUNICIPALE, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

ORIENTATION

Assurer l'intégration de la politique dans la culture et les pratiques de l'organisation municipale

OBJECTIF 1



Mobiliser les acteurs municipaux pour soutenir la mise en œuvre et le suivi de la politique.

ORIENTATION

Renforcer l'accessibilité de l'information municipale et communautaire

OBJECTIF 1



Faciliter la diffusion et la compréhension de l'information municipale et communautaire auprès de la population.

AXE 2

CULTURE, LOISIRS ET PLEIN AIR

ORIENTATION

Offrir un milieu culturel et de loisirs riche, vivant et accessible

- OBJECTIF 1** ➤➤ Consolidar l'offre culturelle, de loisirs et de plein air en fonction des besoins évolutifs de la population et des ressources disponibles.
- OBJECTIF 2** ➤➤ Soutenir le développement des organismes culturels, de loisirs et de plein air
- OBJECTIF 3** ➤➤ Favoriser l'accessibilité aux activités culturelles, de loisirs et de plein air

AXE 3

MILIEUX DE VIE ET ENVIRONNEMENT BÂTI

ORIENTATION

Offrir un cadre de vie paisible, attrayant et sécuritaire pour tous

OBJECTIF 1



Favoriser le développement social et la vitalité des milieux de vie.

OBJECTIF 2



Aménager et maintenir des espaces municipaux de qualité, accessibles et sécuritaires.

AXE 4

RESPECT, PARTICIPATION ET INCLUSION SOCIALE

ORIENTATION

Renforcer le sentiment d'appartenance en créant des conditions propices au respect, à la participation citoyenne et à l'inclusion sociale

- OBJECTIF 1** ➡➡ Reconnaître et valoriser les clientèles ciblées ainsi que leur contribution à la communauté.
- OBJECTIF 2** ➡➡ Encourager et valoriser l'engagement bénévole.
- OBJECTIF 3** ➡➡ Renforcer l'intégration et la participation citoyenne des nouveaux arrivants.
- OBJECTIF 4** ➡➡ Contribuer au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

AXE 5

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de la population

OBJECTIF 1



Agir sur les enjeux sociaux prioritaires du territoire.

OBJECTIF 2



Soutenir la sensibilisation et la reconnaissance des enjeux sociaux.

AXE 6

SÉCURITÉ, TRANSPORT ET MOBILITÉ

ORIENTATION

Contribuer à un environnement sécuritaire

OBJECTIF 1



Assurer la prévention et la sensibilisation en matière de sécurité publique et civile.

ORIENTATION

Favoriser des déplacements sécuritaires et accessibles

OBJECTIF 1



Améliorer la sécurité routière.

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

La Ville de Baie-Comeau assume un rôle de leader dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique et du plan d'action.

Elle agit également à titre de partenaire et de facilitateur auprès des acteurs du milieu qui oeuvrent directement auprès des familles, des aînés et des jeunes et qui possèdent une connaissance approfondie des réalités et enjeux qui les concernent.

AUTORITÉ

La présente politique relève de l'autorité du conseil municipal.

Le Service de la culture et des loisirs est responsable de sa mise en oeuvre et du suivi du plan d'action qui en découle. Cette responsabilité est assurée par :

- ➡ **Madame Emmy Foster**
Agente de développement loisirs
- ➡ **Monsieur Guillaume Ross**
Directeur adjoint du Service de la culture et des loisirs
- ➡ **Monsieur Carl Prévèreault**
Directeur du Service de la culture et des loisirs

COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Le comité de pilotage et de suivi réunit des partenaires du milieu afin de favoriser la concertation, le partage d'expertise et le suivi du plan d'action. Merci aux membres du comité :

- ➡ **Madame Joannie Lajeunesse**
Conseillère municipale et élue responsable des questions familles, aînés, jeunesse
- ➡ **Monsieur Serge Deschênes**
Conseiller municipal
- ➡ **Monsieur Guildo Morneau**
Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan
- ➡ **Madame Nadine Desrosiers**
Centre de services scolaire de l'Estuaire
- ➡ **Madame Noémie Caron**
Santé Québec Côte-Nord
- ➡ **Madame Stéphanie St-Gelais**
Maison des familles de Baie-Comeau et Centre de ressources périnatales

MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Le Service de la culture et des loisirs collabore avec le comité de pilotage et de suivi ainsi qu'avec l'ensemble des services municipaux afin de planifier, coordonner et prioriser les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de cette politique. Il veille également au suivi du plan d'action et à l'atteinte des résultats visés



Adoption : 19 avril 2022 | Résolution 2022-144
Mise à jour : 15 juin 2026 | Résolution 2026-257